

Date de la convocation :
10/07/2026

Séance du 16 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation :
10/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15 dont 1 pouvoir
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Présents :

Mme Géraldine AURAY, M. Didier BERTHELON, Mme Séverine DEBIEMME, M. Emmanuel FENEON, Mme Nicole SCHLESSER, M. Michel DESROCHES, Mme Laure AUPOIL, M. Hervé GATILLE, M. Sylvain MOUTON, Mme Emilie GIRAUD-DEBROSSE, M. Matthieu RENON, Mme Martine SORET-RICHARD, M. Pascal GABERT, Mme Mireille ROULLEAU

Absente et représentée :

Mme Lindsey FORTECOEFFE a donné pouvoir Géraldine AURAY

M. Michel Desroches a été désigné secrétaire de séance

N° 2026/07/45

- Approbation du plan de gestion des domaines publics routiers dans le cadre de la mise à 2 x 2 voies de la RN79

Mme le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de la mise à 2 x 2 voies de la RN79 sur les communes de Trivy et Dompierre-les-Ormes, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté a engagé une procédure de redéfinition des limites d'emprises et de gestion des domaines publics routiers entre les différents gestionnaires.

Cette procédure, menée en concertation avec les collectivités et gestionnaires concernés, a conduit à l'élaboration de plans de gestion des domaines publics routiers avant et après travaux.

Le Conseil municipal,

Vu le courrier de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté sollicitant l'accord de la commune ;
Vu les plans de gestion des domaines publics routiers annexés à la présente délibération ;
Considérant qu'il convient de valider les nouvelles limites d'emprises et modalités de gestion des domaines publics routiers résultant des travaux de mise à 2 x 2 voies de la RN79 ;

Le Conseil municipal,, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Votants : 15 dont 1 pouvoir - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- D'approuver les plans de gestion des domaines publics routiers tels que présentés et annexés à la présente délibération.

- De valider la nouvelle répartition des emprises et des responsabilités de gestion entre les différents gestionnaires concernés.

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la poursuite de la procédure engagée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Géraldine AURAY



REÇU EN PREFECTURE

le 20/07/2026

Application agréée E-legalite.com